

BULLETIN OFFICIEL

DE LA

BOURSE DU TRAVAIL DE NANTES

Organe des Chambres Syndicales et Groupes Corporatifs Ouvriers du Département de la Loire-Inférieure

Publié sous le contrôle de la Commission de Rédaction

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

BOURSE du TRAVAIL

18, rue de Flandres, NANTES

Pour tous les Renseignements

S'ADRESSER AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENT

Six mois 0 80
Un an 1 50

Pour l'Étranger le port en sus.

SOMMAIRE

Avis. — Convocations. — Permanence.

Partie Officielle. — Le Congrès des Bourses du Travail. — Procès-verbaux du Comité Général et de la Commission Exécutive. — Omission. — Procès-verbaux de la Commission du Congrès. — Paris. — Rapports : 1^o Conseil d'Administration; 2^o Commission de Contrôle.

Partie non Officielle. — Loterie d'Aix. — Le Conseil local de la Fédération, etc. — Ouvriers, syndiquez-vous. — Saint-Etienne. — Congrès de Dijon.

AVIS

Les Syndicats qui n'ont pas encore remis au Secrétariat de la Bourse les listes d'inscription des Electeurs Prud'hommes sont priés de le faire dans le plus bref délai possible. Ces listes devront être déposées à la Mairie le 26 Juillet au plus tard.

N. B. — La nouvelle loi sur les Conseils des Prud'hommes n'étant pas votée, les Syndicats sont priés, jusqu'à voir, de se conformer à la loi existante pour l'inscription et le choix des Candidats.

Nous prions les Abonnés dont l'Abonnement est expiré de vouloir bien nous prévenir s'ils le renouvellent.

L'acceptation du présent BULLETIN sera un réabonnement.

CONVOICATIONS

COMITÉ GÉNÉRAL — Mardi 24 juillet, à 8 h.
COMMISSION EXÉCUTIVE — Mardi 7 août, à 8 h.
COMITÉ DE VIGILANCE — Mardi 31 juillet, à 8 h.

PERMANENCE

Du 23 JUILLET au 16 AOUT

De 8 heures à 10 heures du soir.

23 Juillet Boiffard	4 Août Rochette
24 — Chaussepied	6 — Houguemard
25 — Guinet (Adolphe)	7 — Béty
26 — Lagarde	8 — Lesimple
27 — Dudot	9 — Guérin
28 — Paon	10 — Guinet
30 — Maleville	11 — Lepré
31 — Louis	13 — Garnaveau
1 ^{er} Août Lepalmec	14 — Guillet
2 — Lamandé	15 — Riot
3 — Uliac	16 — Auffray

Le présent BULLETIN tiendra lieu de convocation pour le Comité Général de Mardi prochain 24 Juillet.

PARTIE OFFICIELLE

Le Congrès des Bourses du Travail

Le premier Congrès de la Fédération des Bourses du Travail eut lieu à Saint-Etienne, le deuxième à Toulouse et le troisième vient de tenir ses assises à Lyon. La Bourse du Travail de Nantes était représentée par le citoyen Colombe.

Notre délégué devant nous fournir un rapport détaillé, nous nous contenterons aujourd'hui de donner un compte rendu succinct de ces assises du travail, où la bonne harmonie n'a cessé de régner entre tous les délégués.

La première séance fut ouverte le lundi 25 juin, à 9 heures du matin, par le citoyen Yvan, délégué de la Commission d'organisation, qui souhaite la bienvenue aux délégués des Bourses représentées, qui sont au nombre de 31, savoir :

Saint-Etienne, Grenoble, Béziers, Bordeaux, Dijon, Montpellier, Saint-Nazaire, Boulogne-sur-Seine, Besançon, Narbonne, Perpignan, Toulon, Cognac, Nice, Paris, Beauvais, Cholet, Marseille, Roanne, Alger, Toulouse, Nîmes, Boulogne-sur-Mer, Nantes, Saumur, Rennes, Angers, Lyon, le Puy, Tours, Aix.

Les délégués, au nombre de 35, déposent leurs mandats sur le bureau et ils sont soumis à une commission de vérification composée de trois membres.

Le citoyen Colombe ayant reçu le mandat de représenter Nantes, Angers, Saumur et Rennes, se voit refuser le droit de représenter ces trois dernières. Il est nommé une commission d'études composée de cinq membres, à laquelle seront envoyées toutes les nouvelles propositions non inscrites à l'ordre du jour.

La première question à l'ordre du jour est :

Réconnaissance d'utilité publique des Bourses du Travail

Une longue discussion s'engage sur cette question, qui a une grande importance au point de vue de l'existence et de la marche

des Bourses du Travail; les avis sont partagés et finalement la reconnaissance d'utilité publique est adoptée par 14 voix contre 11 et 4 abstentions.

Voici le vote :

Pour : Saint-Nazaire, Besançon, Boulogne-sur-Seine, Angers, Boulogne-sur-Mer, Aix, Beauvais, Nantes, Nîmes, Nice, Narbonne, Roanne, Grenoble, Le Puy.

Contre : Tours, Alger, Béziers, Bordeaux, Cognac, Dijon, Montpellier, Saint-Etienne, Paris, Toulouse, Toulon.

Abstentions : Perpignan, Cholet, Lyon, Marseille.

N'ont pu prendre part au vote par le refus du mandat de Colombe : Saumur et Rennes, qui avaient donné mandat de voter pour.

Le délégué de Bordeaux soulève un incident en déclarant qu'étant donné le résultat du vote sur la question, la Bourse de Bordeaux se retire de la Fédération.

Cette déclaration amène de vives protestations de la part de tous les délégués, qui ne comprennent pas que l'on doit suivre les volontés de la majorité.

DEUXIÈME QUESTION. — Dispositions à prendre en face du règlement que le Gouvernement veut imposer aux Bourses.

Cette question amène une discussion à peu près oiseuse, car toutes les Bourses du Travail sont disposées à refuser toute ingérence gouvernementale qui pourrait mettre leur organisation entre les mains de mouchards; aussi tout le monde est-il d'accord pour voter l'ordre du jour suivant, présenté par le citoyen Mayeux, délégué de la Bourse du Travail de Roanne :

« Considérant que les Bourses du Travail sont et doivent être essentiellement » ouvrières et dirigées par les Syndicats » ouvriers;

» Déclare et propose que les Bourses du Travail s'administrent elles-mêmes sans » aucune ingérence gouvernementale en » tant que règlement et administration.

» Nous demandons également qu'au cas » où le gouvernement voudrait imposer un » règlement quelconque, que les organisa- » tions syndicales désertent les Bourses et » se retirent en Fédérations. »

TROISIÈME QUESTION. — Organisation des Bourses.

Le citoyen Martin, de la Bourse de Paris, donne lecture d'une étude approfondie sur la question, et le délégué de Bordeaux soumet tout un plan d'organisation des Bourses.

Montpellier ne croit pas qu'il soit possible de faire un règlement général pour toutes les Bourses de France.

Alger, Roanne, Toulouse, ne demandent pas une réglementation générale, mais demandent à ce que l'on fasse le plus de propagande possible pour créer des Bourses du Travail partout où il n'en existe pas.

Plusieurs propositions tendant à ce que le Comité fédéral étudie, dans l'année qui va s'écouler, le moyen de relier toutes les Bourses de France par un règlement général, que l'on s'occupe d'une statistique sérieuse et de la propagande pour la création de Bourses du Travail, sont adoptées.

QUATRIÈME QUESTION. — Admission au Congrès des Fédérations locales.

Là, les avis sont partagés. Les uns sont d'avis d'accepter au Congrès des Bourses, les délégués des Fédérations; les autres, ceux des Fédérations des localités seulement où il n'existe pas de Bourses du Travail; enfin, les derniers combattent l'admission des Fédérations, parce que, disent-ils, ce serait faire sortir les Congrès des Bourses de leur rôle et, par là, amoindrir leur importance.

Trois propositions de Paris, Saint-Etienne et Grenoble sont déposées sur le bureau. Celle de Grenoble obtient la priorité; elle est ainsi conçue:

« Le Congrès des Bourses du Travail » décide qu'il y a lieu d'accepter, au prochain Congrès, les délégués émanant des » fédérations locales, là seulement où il » n'existe pas de Bourses. »

Cette proposition est adoptée par 17 voix contre 8 et 1 abstention.

CINQUIÈME QUESTION. — Création d'une caisse nationale de grèves.

Nombre de délégués demandent à ce que cette question soit renvoyée au Congrès corporatif de Nantes, tandis que d'autres demandent à ce qu'elle soit traitée immédiatement.

Saint-Etienne, Roanne, Dijon, sont partisans d'une caisse nationale de grèves, mais par les fédérations de métiers.

Nantes désire que l'on étudie la question, qui toujours est renvoyée de Congrès en Congrès. Il veut bien que l'on discute la question à fond au Congrès de Nantes, mais il demande que l'on commence à faire quelque chose ici.

Cordier de Narbonne est du même avis.

Saint-Nazaire repousse le projet, mais il émet le vœu de la création d'une Caisse régionale de grèves.

Sur la proposition de Grenoble, le président demande s'il y a lieu de renvoyer la question au Congrès de Nantes.

La proposition mise aux voix est adoptée.

En conséquence, l'article 5 de l'ordre du jour est renvoyé au Congrès de Nantes.

SIXIÈME QUESTION. — De la création d'un Bulletin officiel des Bourses et des Fédérations.

Paris lit un rapport très détaillé sur la question: il en fait ressortir tous les avantages, et les prix de revient qui pour deux mille seraient de 4750 fr. pour un Bulletin bi-mensuel, compris les faux frais, timbres, etc.

L'abonnement pourrait être de 4 francs par an. Il suffit donc que mille syndicats contractent un abonnement pour assurer l'existence de ce Bulletin.

Tous les délégués sont d'accord sur l'utilité de la proposition, sauf Saint-Etienne et Boulogne-sur-Seine, qui en demandent le rejet pur et simple.

Une proposition du délégué de Bordeaux, émettant le vœu de favoriser par tous les moyens possibles la création d'un Bulletin général des Bourses du Travail, est adoptée par 25 voix contre 4.

SEPTIÈME QUESTION. — Désignation de la ville où se tiendra le prochain Congrès.

Six villes se placent sur les rangs: Angers, Montpellier, Boulogne-sur-Mer, Nice, Nîmes et Tours, et, naturellement, chacun des délégués expose les avantages qu'il y aurait pour sa localité, lorsque Saint-Etienne dépose la proposition suivante:

« Le Congrès national des Bourses du » Travail, en 1895, se tiendra dans la ville » où aura lieu le Congrès national qui fera » suite à celui de Nantes 1904, et cela à la » suite du Congrès de 1895 de tous les Syn- » dicats de France. »

Nantes déclare qu'il a le même mandat que Saint-Etienne; mais si la proposition est repoussée, il votera pour Angers.

Un projet de sectionnement, déposé par le citoyen Pommier, délégué de Tours, n'est pas adopté.

La proposition de Saint-Etienne, mise aux voix, est rejetée.

La ville de Nîmes est désignée au 2^e tour de scrutin par 13 voix contre 10 à Montpellier.

C'est donc à Nîmes que se tiendra, l'année prochaine, le 4^e Congrès des Bourses du Travail.

HUITIÈME QUESTION. — Création par les municipalités socialistes des Bourses du Travail.

Sur cette question, nombre de délégués demandent à ce que l'on supprime le mot *socialiste*.

Toulouse conseille d'user d'un stratagème employé par la Fédération des Chemins de Fer, c'est-à-dire de faire signer des mandats en double expédition aux candidats se présentant aux suffrages des travailleurs. Les élus seraient tenus par ce moyen, qui a déjà réussi puisque les syndicats des Chemins de Fer ont fait dernièrement tomber un ministère avec ce stratagème, et l'on a vu jusqu'à des réactionnaires forcés de la sorte à soutenir les intérêts des travailleurs.

Une longue discussion, ayant trait aux questions de détail, s'engage indéfiniment, ainsi qu'un léger incident entre le secrétaire de la Fédération et un délégué de Marseille, ce qui force à demander la clôture de la discussion, qui est adoptée.

Une proposition du délégué de Paris est repoussée.

La proposition suivante, déposée par le délégué de Toulouse, est adoptée par 17 voix contre 7:

« Nous proposons que les Bourses du Tra- » vail fassent engager par signature tous » les candidats aux futures élections à sou- » tenir les Bourses existantes et à en créer » dans les villes où il n'en existe pas. »

Ont voté pour: Marseille, Béziers, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Nîmes, Saint-Nazaire, Boulogne-sur-Mer, Nantes, Rennes, Besançon, Lyon, Cognac, Le Puy, Tours, Beauvais, Aix.

Contre: Saint-Etienne, Cholet, Grenoble, Dijon, Boulogne-sur-Seine, Narbonne, Paris.

Saumur n'a pas pu prendre part au vote, son délégué n'étant pas encore mandaté.

NEUVIÈME QUESTION. — Congrès international des organisations syndicales.

Après une étude approfondie afin de savoir s'il y a utilité d'organiser un Congrès international des organisations purement syndicales et si cela est du ressort des Bourses du Travail ou des Chambres syndicales la proposition suivante est mise aux voix:

« Le Congrès est-il d'avis qu'il y ait lieu » de décider la tenue d'un Congrès inter- » national. »

Il est répondu *oui* à l'unanimité moins deux voix.

La proposition suivante est mise aux voix:

« Le Congrès des Bourses a reconnu l'u- » tilité d'un Congrès international et en » renvoie l'organisation au Congrès des » Chambres syndicales. »

Adopté à l'unanimité moins deux voix.

DIXIÈME QUESTION. — Le 1^{er} Mai.

Tous les délégués sont d'accord pour reconnaître la grande portée économique qu'a cette grande manifestation mondiale. Aussi la discussion s'ouvre-t-elle sur la question de savoir si le 1^{er} Mai doit être un jour de fête reconnue et si l'on doit aller ou non près des pouvoirs publics.

Les avis sont partagés, aussi les propositions pleuvent sur le bureau. Chaque auteur défend la sienne avec chaleur, et il n'y en a pas moins d'une douzaine de déposées.

Enfin Lyon l'emporte avec la proposition suivante:

« Les Bourses du Travail devront, cha- » que année, en vue du 1^{er} Mai, prendre » l'initiative de convoquer toutes les orga- » nisations, locales et régionales, provo- » quant ainsi la formation de commissions » d'organisation à qui incombera la mis- » sion de prendre toutes les mesures néces- » saires pour donner le plus d'importance » et d'éclat à cette fête. »

Elle est adoptée à l'unanimité moins 3 voix.

Narbonne dépose l'amendement suivant:

« Le Congrès des Bourses émet le vœu » que les manifestations du 1^{er} mai ne se » rendent jamais aux pouvoirs publics, » mais que les élus locaux en province, » nationaux à Paris, soient invités à se »

» rendre dans le sein des commissions d'organisation du 1er mai.»

La discussion étant indéfinie, la question préalable est demandée par le délégué de Marseille.

Elle est rejetée par 11 voix contre 3 et 14 abstentions.

L'amendement de Narbonne est mis aux voix. Votent pour : Béziers, Roanne, Dijon, Toulouse, Boulogne-sur-Mer, Boulogne-sur-Seine, Narbonne, Toulon, Tours, Paris, Aix.

Contre : Grenoble, Besançon, Lyon.

Abstentions : Saint-Etienne, Marseille, Cognac, Bordeaux, Le Puy, Alger, Nice, Montpellier, Beauvais, St-Nazaire, Nantes, Saumur, Angers, Rennes.

Pour, 11 voix. — Contre, 3 voix. — Abstentions, 14 voix. — Adopté.

ONZIÈME QUESTION. — De la grève générale.

Avant d'aborder l'ordre du jour, une discussion s'engage sur la décision prise à l'ouverture du Congrès, tendant à une grande réunion publique le vendredi 29 juin.

En raison des événements qui viennent de se passer à Lyon, le délégué de Montpellier demande à ce qu'elle n'ait pas lieu. Saint-Etienne et Bordeaux appuient la réunion publique.

Toulouse et Grenoble demandent l'opinion de Lyon. Lyon répond qu'il se range de l'avis du Congrès. Toulouse, Grenoble, Montpellier et Dijon ne croient pas que, dans la situation actuelle, Lyon puisse prendre la responsabilité d'une réunion publique.

On procède au vote sur la question de savoir s'il y a lieu de faire ou de ne pas faire une réunion publique.

Pour : Saint-Etienne, Cholet, Béziers, Bordeaux, Alger, Saint-Nazaire, Boulogne-sur-Seine, Narbonne, Tours, Paris.

Contre : Grenoble, Marseille, Roanne, Dijon, Montpellier, Boulogne-sur-Mer, Nantes, Saumur, Angers, Cognac, Le Puy, Nice, Beauvais, Toulouse.

Abstentions : Nîmes, Rennes, Toulon, Lyon, Aix.

10 pour. — 14 contre. — 5 abstentions.

La réunion publique n'aura pas lieu.

On reprend l'ordre du jour :

Grenoble, Alger, Bordeaux, Lyon, etc., demandent que la question de la grève générale soit renvoyée au congrès corporatif, conjointement avec la 5^e question.

Les propositions affluent sur le bureau, et elles sont trop longues pour pouvoir ici les énumérer.

Nantes propose :

« Après avoir entendu les différents ordres du jour déposés sur le bureau, je demande que le Congrès se prononce sur le principe de la grève générale et renvoie son organisation au prochain Congrès des syndicats de France. »

Saint-Etienne propose :

« En raison des résolutions adoptées lors de la discussion de la 5^e question, je propose que la 11^e question suive la même marche. »

Cette proposition obtient la priorité.

Résultats du scrutin :

Oui : Saint-Etienne, Cholet, Grenoble,

Marseille, Roanne, Bordeaux, Alger, Toulouse, Montpellier, Nîmes, Angers, Lyon, Cognac, Le Puy, Nice.

Non : Béziers, Dijon, Saint-Nazaire, Boulogne-sur-Seine, Paris.

Abstentions : Toulon, Boulogne-sur-Mer, Nantes, Rennes, Narbonne, Tours, Beauvais, Aix, Saumur.

En conséquence, la discussion sur la grève générale est renvoyée au Congrès de Nantes.

Nantes, à l'appel de son nom, déclare s'abstenir, parce que le principe de la grève générale n'a pas été adopté, et demande à ce que sa déclaration soit enregistrée au procès-verbal.

Une nouvelle discussion s'engage sur le principe de la grève générale, et Toulouse surtout fait un long discours pour engager que l'on vote sur le principe de la grève générale.

La clôture étant adoptée, plusieurs propositions sont mises aux voix. Seule celle de Dijon et d'Alger est adoptée ; elle est ainsi conçue :

« Les Bourses du Travail d'Alger et Dijon demandent au Congrès d'émettre le vœu que les Syndicats et les Bourses fassent de l'agitation en faveur de la grève générale. »

Ont voté pour : Cholet, Grenoble, Marseille, Béziers, Alger, Dijon, Toulouse, Montpellier, Nîmes, Saint-Nazaire, Boulogne-sur-Mer, Boulogne-sur-Seine, Nantes, Saumur, Angers, Rennes, Toulon, Cognac, Aix, Beauvais, Nice, Le Puy, Tours, Paris.

Contre : Roanne, Lyon.

Abstentions : 5.

DOUZIÈME QUESTION. — Congrès de Nantes.

Cette question était la plus épineuse du Congrès et tous les délégués l'attendaient avec impatience.

La lutte était ouverte entre Marseille et Nantes, il s'agissait de savoir qui avait tort ou raison.

Avec une véritable éloquence et sans aucune acrimonie, le citoyen Chappe, délégué de Marseille, a lu et commenté un long rapport que nous regrettons de ne pouvoir publier dans son entier.

De son côté, le délégué de Nantes a fait de son mieux pour réfuter les arguments de son adversaire et, dans un rapport détaillé, a prouvé la bonne foi avec laquelle avait agi la Commission d'organisation nantaise.

Paris également, par la voix du citoyen Léon Martin, a lu un rapport de la Bourse du Travail de Paris sur la question et déposé des conclusions (1).

Pendant quatre heures et demie la lutte a été chaude de part et d'autres et ne s'est terminée que par l'ordre du jour suivant, déposé par le citoyen Farjat, délégué de Lyon :

« Considérant que l'Union prolétarienne est indispensable, que depuis dix ans une organisation purement syndicale a cherché à réunir en un seul faisceau les forces ouvrières françaises en dehors de toutes sectes sous le titre de Fédération des Syndicats

(1) Si cela nous était demandé, nous nous ferions un plaisir de publier ces trois documents dans un prochain numéro.

» ouvriers de France ; que cette Fédération, dans ses cinq Congrès, Lyon, Montluçon, Bordeaux, Calais, Marseille, a invité et accepté tous les Syndicats ouvriers qui ont bien voulu se faire représenter ; invite Nantes à convoquer tous les Syndicats français à assister au Congrès syndical de Nantes, en se servant du seul titre qui existe actuellement en France, celui de Fédération nationale des Syndicats ouvriers de France, certain que la Fédération des Bourses du Travail de France n'a aucun intérêt à la disparition de la Fédération syndicale, mais sent au contraire l'absolue nécessité de la fortifier

» La Fédération des Bourses, le Secrétariat national du Travail, le Conseil national des Syndicats, ainsi que la Commission d'organisation de Nantes, devront, de concert, inviter tous les Syndicats de France à assister au grand Congrès ouvrier, qui alors aura le droit de parler au nom de l'ensemble du prolétariat français organisé. »

Cet ordre du jour, modifié dans son sens primitif, fut voté, par appel nominal, à l'UNANIMITÉ.

Montpellier, à l'appel de son nom, dit qu'il avait mission de voter pour Troyes, mais que devant l'Union qui vient de se faire, il ne peut qu'accepter la proposition Farjat.

Le Congrès se termina par l'étude d'un grand nombre de vœux qui furent renvoyés soit aux Bourses du Travail, aux Syndicats et aux Congrès corporatifs.

Comme on le voit par ce compte rendu succinct, le malentendu (on ne peut l'appeler que comme cela) qui existait entre le Conseil national de la Fédération et la Commission d'organisation de Nantes est aplani. Nous ne pouvons que nous en féliciter et crier :

Vive le Congrès de Nantes!

Vive l'Union de tous les exploités!

D. C.

COMMISSION EXÉCUTIVE

Séance du 12 juin

Présidence Chaussepied.

Présents. — Chaussepied, Bishère, Chanier, Rio, Paon, Blanchard, Malville.

Lettre du syndicat des fournitures militaires de Nantes nous avisant de leur adhésion à la Bourse.

Colombe. — Au sujet du classement des candidats au Secrétariat général, à la Commission exécutive et à la Trésorerie propose une Commission de 3 membres, à cet effet sont nommés : Rio, Malville et Bissère, qui décident de se réunir le 15 juin, à 8 heures du soir.

Malville. — Conformément à l'article 23 du règlement, je propose que la Commission des finances fournisse un rapport tous les mois (adopté).

La séance est levée à 10 heures 1/2.

Le secrétaire de séance, BLANCHARD.

COMITÉ GÉNÉRAL

Séance du 19 juin

Présidence, Richard ;

Assesseurs, Le Biboul et Beneriou ;

Secrétaire général en remplacement de Colombe délégué à Lyon, Blanchard des ajusteurs.

Secrétaire de séance, Peltier des tapisiers.

Présents : Blanchard, Charrier, Martin, Joreau, Boishardy, Béty, Rubeau, Mainvielle, Paon, Pavajau, Raguideau, Josselin, Hory, Neau, Lecrome, Billy, Lesimple, Cadieu, Ribrac, Bras, Auffray, Corgnier, Tulève, Maslain, Anizer, Guinet, Braud, Legoyat, Menier, Bresteché, Temple, Blanchard du bâtiment, Plantard, Moreau, Chevalier, Richard, Ledunois, Letessier, Rambaud, Le Biboul, Ledin, Bouiffard, Chenoin, Lacoze, Lagarde, Renaud, Lamandé, Vallet, Jeugué, Douillard, Peltier, Riou, Chevé, Radier, Goujon, Leroyer, Boucard, Mlle Lepuil.

Ledunois, rapporteur de la Commission de contrôle, donne le compte rendu des dépenses et recettes du trimestre dernier.

Tulève demande pourquoi la Commission de contrôle a donné ce compte rendu, au lieu que ce soit la Commission des finances, et déclare protester comme membre de la dite Commission.

Ledunois répond qu'il est du ressort de la Commission de contrôle de faire ce compte rendu.

Riou demande la révision de l'art. 34 du règlement de la Bourse et dépose son projet, qui est renvoyé à la Commission des règlements.

Après une vive discussion, où prennent part un grand nombre de délégués, le président demande si l'assemblée veut accepter le compte rendu de la Commission de contrôle. — Adopté.

Le président donne lecture de deux lettres, l'une du citoyen Tulève donnant sa démission de la Commission des finances, et l'autre des membres de la Commission de contrôle donnant également leur démission.

Le Biboul demande que ces démissions soient remises à la prochaine séance. — Adopté.

L'on procède ensuite à l'élection des membres du bureau et de 14 membres à la Commission exécutive; 16 syndicats proposent des candidats à la Commission exécutive.

Votants pour le secrétaire général, 66; Colombe est élu par 61 voix.

Votants pour le trésorier, 69; Chevé est réélu par 62 voix.

Brasseur donne lecture du rapport de la Commission du Congrès. (Adopté.)

Vallée demande lecture de la lettre des sculpteurs où ceux-ci avisent la Bourse qu'ils se retirent du Congrès et réclament leurs 10 francs.

Il est décidé, par vote acquis, qu'on les leur remettra.

Paon demande que le secrétaire du Comité de vigilance s'occupe sérieusement des convocations du comité.

Tulève déclare que la faute en est au précédent secrétaire, Riou, qui ne lui a remis aucune convocation, ni liste, et dit que la commission n'a rien fait.

Riou proteste et dit que le comité de vigilance a fait ce qu'il devait faire, que les listes sont prêtes à être envoyées aux Syndicats, que les rapports ont été lus, mais qu'il attendait que les Chambres revisent certains articles; ce qui a été fait,

entre autres celui où il est dit que l'on pourra être électeur à 20 ans, et il dit que Tulève ne peut connaître le travail fait, puisqu'il n'assistait pas aux réunions.

Tulève répond qu'il avait une excuse très valable.

Sont élus membres de la commission exécutive : Le Palmec, Lamendé, Ulliac, Hougmard, Béty, Lesimple, Guérin, Guinet, Lepré, Garnavaux, Louis, Rocheter, Paon et Malville.

La séance est levée à 10 h. 1/2

Le secrétaire de séance, PELTIER.

COMMISSION EXÉCUTIVE.

Séance du 19 Juin

Président : Auffray.

Présents : Auffray, Lagarde, Paon, Malville, Louis, Lamendé, Rochelle, Béty, Lesimple, Guérin, Guinet, Lepré, Riot.

Une délégation de trois membres (des Boulangers) vient parlementer avec la Commission exécutive.

Le citoyen Chevé, trésorier de la Bourse, donne lecture du compte dû au Syndicat des boulangers par la Bourse du Travail, qui se monte à 400 fr.

Un des délégués boulangers dit qu'ils emporteront la sonnerie et que tant qu'aux frais d'imprimés, ils les reconnaissent; mais Garnier en serait responsable. Tant qu'aux hamacs, ils ont servi à d'autres.

Paon. — Je ferai remarquer aux Boulangers que les hamacs ont été achetés pour eux, et que, par conséquent, ils en sont responsables.

Richard. — Et, ce qu'il faut bien remarquer, c'est que toutes les dépenses ont été faites pour les Boulangers, et simplement pour leur service de nuit.

Paon. — Les frais ont été faits par la Bourse du Travail, et ce sont les Boulangers qui en ont profité, et ce Syndicat n'a montré pour la Bourse que de l'ingratitude.

Chevé. — Lorsque nous avons quitté le Bouffay, nous avons fait faire 3.000 exemplaires pour prévenir les commerçants. Garnier décida d'en faire faire autant du bureau de l'alimentation. D'un autre côté, Garnier, étant à la Bourse, a fait des dépenses de cartes, lettres, enveloppes, etc., et pourtant on ne vous les réclame pas.

Richard. — Au sujet des circulaires, le Conseil d'administration n'a pas donné l'ordre au citoyen Garnier de les faire imprimer.

Enfin, après quelques discussions, les délégués boulangers déclarent qu'ils n'abandonneront jamais la Bourse et acceptent le compte que leur présente le trésorier Chevé :

Dû aux boulangers.....	400 fr.
Les boulangers doivent à la Bourse.....	130 fr.
Reste dû aux boulangers.....	<u>270 fr.</u>

La séance continue sur le sujet du congrès de Dijon.

Chevé. — Je demande si la Commission exécutive doit, sur son initiative, désigner un délégué ou si elle doit convoquer le Comité général.

Paon dit que la Commission exécutive

peut très bien en désigner un et donne des explications à ce sujet et fait ressortir que si l'on ne s'y fait pas représenter on ignorera notre existence. (Adopté.)

Le camarade Lamandé est nommé rapporteur de cette question.

Richard donne lecture d'un rapport de la Commission d'administration.

Sur la proposition du citoyen Paon, le rapport est renvoyé au Comité général.

Jugué donne lecture d'un rapport au sujet d'une accusation portée contre le concierge de la Bourse (Séance des granitiers).

Lettre du secrétaire de séance des granitiers approuvant la conduite du concierge de la Bourse dans cet incident.

Le Conseil d'administration fait remarquer que les granitiers avaient fermé la porte de la salle, ce qui est par trop autoritaire.

Chevé propose d'envoyer un délégué de la Commission exécutive pour leur expliquer qu'ils sont dans leur tort. (Adopté.)

La camarade Paon mis aux voix, est désigné.

Lettre des ajusteurs annonçant que le citoyen Blanchard conserve ses fonctions à la Bourse et que Codet est démissionnaire même au Congrès.

Renvoyée à la Commission du Congrès.

Il est procédé à la nomination de 2 membres à la commission des finances, en remplacement des citoyens Tulève et Blanchard.

Malville et Lamandé sont élus.

La séance est levée à 10 h. 1/2.

COMITÉ GÉNÉRAL

Séance du 30 juin

Président : Paon.

Assesseurs : Charrier, Lagarde.

Présents : Les mêmes qu'au comité du 19 juin.

Il est procédé à la nomination définitive d'un secrétaire-adjoint. Le citoyen Blanchard, des ajusteurs, est élu à l'unanimité à mains levées.

Rapport du citoyen Lamandé au sujet du Congrès de Dijon.

Chevé. — On devrait d'abord lire la lettre du citoyen Colombe pour nous éclairer. (Ce qui est fait.)

Auffray. — Mais il doit y avoir d'autres lettres de Colombe.

Chevé. — Oui, mais elles ne concernent pas le Congrès de Dijon.

Le Palmec. — Allons! je vois que l'on nous mène à la politique et avant peu, par cela même, il n'y aura plus de Bourse du Travail.

Maillet. — Méfiez-vous, camarades, de ces hommes qui veulent vous entraîner dans la politique, il faut chasser cette politique de chez nous, agir avec calme et quand nous serons en nombre, nous dirons à nos députés : Voilà ce que nous voulons pour le droit à la vie, maintenant il faut faire droit à ces justes revendications et fait ressortir que la grève des granitiers était une question politique.

Chevé. — Moi aussi, je suis ennemi de la politique, et je ferai remarquer que l'on n'enverra pas un délégué d'ici au Congrès de Dijon, mais que l'on demande à s'y

faire représenter moralement. Et d'abord, s'il y a un syndicat qui a apporté la politique à la Bourse, c'est le syndicat des chemins de fer; aussi, comment en a-t-il été récompensé.

Pouzelgues demande l'ordre du jour et dit de laisser la politique de côté.

Le Palmec. — Le Congrès de Dijon m'étonne beaucoup, et celui qui en a pris l'initiative devrait donner des explications.

Ledunois. — Je ferai remarquer au citoyen Maillet, des chemins de fer, que la grève des granitiers est une question de politique économique, et que l'on ne peut traiter la question économique sans y faire de politique.

Le Palmec. — Je vous assure que pour notre syndicat, nous nous refusons entièrement à voter des fonds pour le Congrès de Dijon, car c'est purement un Congrès politique, et le camarade Ledunois m'étonne beaucoup de vouloir appuyer celui de Nantes par notre représentant à Dijon.

Ledunois. — Evidemment, parce que le délégué qui nous représentera à Dijon (moralement) aura pour mandat d'abord de laisser la question politique de côté, ensuite de faire de la propagande pour l'adhésion au Congrès de Nantes.

Maillet, des chemins de fer. — Je répondrai au citoyen Chevé que, nous aussi, nous sommes ennemis de la politique, qu'il est évident, et nous le reconnaissons, que nous avons comme orateurs les députés Roch et Sibille, lesquels, après de belles promesses, nous ont tourné le dos. Mais je déclare que nous, qui sommes une des plus fortes organisations ouvrières de France, nous marcherons toujours avec nos frères de misères pour atteindre le but de notre émancipation, c'est-à-dire le droit à la vie. Tant qu'au Congrès de Nantes, nous y sommes et nous y serons de tout cœur.

Chevé. — Je n'ai pas voulu incriminer le Syndicat des chemins de fer, car je sais qu'il tend toujours la main aux malheureux. J'ai simplement voulu faire ressortir le fait politique.

Basile. — N'est pas partisan du Congrès de Dijon.

Portais demande des explications au sujet de ce Congrès et quel est le nom du parti ouvrier.

Ledunois relit la circulaire ayant trait au Congrès de Dijon et dit que devant les questions politiques, notre représentant aura à s'abstenir. Tant qu'au nom du parti ouvrier, il n'en connaît à son avis qu'un seul, c'est le parti ouvrier, et que c'est justement par cette différence de nuances de partis que l'on arrive à faire de mauvaise besogne.

Le Palmec. — Enfin, vous avez voulu mener tous les Syndicats à votre guise, mais pas nous, je vous l'assure.

Lecoq. — Puisque l'on vient nous dire que les délégués des Syndicats sont menés par le bout du nez et qu'on les mène on ne sait où; seuls, les sculpteurs sont intelligents et nous ne sommes que des imbéciles.

Ledunois. — De plus, je ferai remarquer au citoyen Le Palmec que nous en avons avisé tous les Syndicats de Nantes.

Portais. — Vous êtes des fumistes.

Chevé. — Je demande à ce que le citoyen Portais retire ses paroles.

Portais. — C'est la Commission du Congrès que j'ai traitée ainsi, et je maintiens ce que j'ai dit. (Murmures dans l'Assemblée.)

Templé proteste contre les paroles du citoyen Portais et dit que la Commission du Congrès a fait entièrement son devoir.

Le Palmec. — Votre Congrès de Nantes n'aura pas lieu.

Chevé. — C'est celui de Troyes qui n'aura pas lieu; il donne lecture de l'ordre du jour du Congrès de Lyon, inséré d'autre part.

Lecoq. — Je ferai remarquer que le camarade Le Palmec vient simplement semer le découragement dans les syndicats. (Applaudissements.)

Les sculpteurs causant tous à la fois, on ne peut plus rien y comprendre.

Après toutes ces discussions, le vote est acquis, moins les sculpteurs, pour se faire représenter au congrès de Dijon.

Le citoyen Richard, rapporteur de la commission d'administration, donne lecture de son rapport :

1er paragraphe, au sujet des constitutions des différentes commissions visant chaque mandant. (Adopté.)

2e paragraphe, au sujet de l'encombrement du bureau d'embauchage, qui est contraire à son bon fonctionnement, et propose l'établissement d'un grillage muni d'un guichet de renseignements et d'embauchage. Seuls l'administration et le bureau auront accès à l'intérieur du grillage. (Adopté.)

Plantard demande à ce que le travail de ce grillage soit fait par les menuisiers-grillageurs sans travail. (Adopté.)

Malville propose d'écrire à ces syndicats à ce sujet. (Adopté.)

3e paragraphe; incident Tulève.

Le Palmec dit qu'il faudrait une explication du citoyen Tulève qui n'est pas là, avant que le comité s'en occupe.

Chevé. — A la Commission exécutive on a refusé de le convoquer.

Paon. — Je ne me souviens pas de cela et pourtant j'y assistais.

Lecoq dit que la Commission exécutive aurait dû statuer sur le cas Tulève.

Riou n'est pas de l'avis du citoyen Lecoq et dit qu'on doit lancer un blâme au citoyen Tulève, car si cela était arrivé à lui, on ne saurait trouver d'arguments pour l'excuser.

Malville. — Il ne faut pas lui faire grâce au citoyen Tulève, car il a encore dernièrement prouvé son autoritarisme avant la séance des élections, vis-à-vis du camarade Bisséré.

Lecoq. — Nous n'avons pas à nous occuper des questions personnelles; nous devons le convoquer et l'écouter.

Le Palmec. — Pour moi, le citoyen Tulève était un bon camarade.

Malville. — Dans cette affaire, la conduite de Tulève est blâmable; de plus, je crois qu'il ne fait partie d'aucun syndicat comme délégué.

Richard donne des explications à ce sujet et dit qu'il fait partie maintenant du syndicat des modeleurs à titre honoraire, mais qu'il n'en est pas délégué, et il fait ressortir

que le syndicat des facteurs d'orgues a payé ses cotisations jusqu'à fin mai.

Chevé. — Il faut d'abord s'occuper de la conduite du citoyen Tulève; ensuite nous verrons pour la question de délégué.

Richard. — Je demande au Comité général si, oui ou non, le citoyen Tulève doit siéger.

Malville. — Non, car il n'y a pas de règlements indiquant qu'un délégué siège à la Bourse du Travail n'ayant plus de syndicat à représenter.

Chevé demande à ce que l'on convoque le citoyen Tulève pour la prochaine séance de la Commission exécutive. (Adopté.)

Lecoq. — J'appuie la proposition du citoyen Chevé.

Il est passé ensuite à la nomination de trois membres pour la Commission d'administration, en remplacement de Tulève, Juguet et Richard.

Sont élus à mains levées :

Richard, Juguet et Malville.

Commission de contrôle, six membres.

Sont élus à mains levées : Ledunois, Mlle Lepuil, Guinet (tabacs), Léo, Riou, Pouzelgues.

Archiviste. — Est élu : Lecoq, en remplacement du citoyen Codet.

Bulletin. — Est élu : Le Biboul, en remplacement du citoyen Codet.

La séance est levée à 11 heures.

COMMISSION EXÉCUTIVE

Séance du 10 juillet

Président Lagarde.

Présents : Auffray, Lagarde, Paon, Malville, Louis, Le Palmec, Lamendé, Uliac, Rochelet, Lesimple, Guinet, des tabacs, Garnavaux, Riot.

Excusés : Hougmard et Guinet, des forgerons.

Le secrétaire général explique que pour l'intérêt du Congrès de Nantes, il est utile de se faire représenter au congrès de Dijon, il fait ressortir l'utilité du congrès de Lyon et dit que le congrès de Troyes n'aura pas lieu.

Lettre du citoyen Monjonet, de Dijon, nous annonçant que le secrétaire de la Bourse de Dijon accepte de nous représenter à ce congrès et invitant de lui envoyer un mandat en règle accompagné des observations à faire à l'ordre du jour.

Le Palmec demande si c'est la Commission du Congrès qui est réunie.

Colombe. — Non, c'est la Commission exécutive, mais je ferai remarquer au camarade Le Palmec que ces lettres sont adressées à la Commission exécutive de la Bourse.

Chevé. — Pour moi, il est urgent, du reste, ainsi que l'a jugé le Comité général, que notre représentant à Dijon laisse les questions politiques de côté.

Le Palmec. — La question politique économique ne doit pas être écartée, ou alors nous n'avons plus raison d'être.

Paon se rallie à Le Palmec.

Chevé. — Eh bien, pour couper court à toutes ces discussions, il faut simplement envoyer un mandat à notre représentant à Dijon, en lui indiquant de s'abstenir comme questions purement politiques.

Colombe. — Si on lui envoyait un man-

dat signé par les syndicats adhérents, cela déchargerait la Bourse.

Chevé. — Cela serait chose possible, mais ce n'est pas là le vote du Comité général.

Paon. — Il n'y a simplement qu'à écrire à notre représentant en lui indiquant de faire pour le mieux pour le sens politique.

Le Palmec. — Si le Comité général a décidé d'envoyer un délégué au nom de la Bourse, on ne peut aller contre. (Adopté.)

Il est donné lecture du questionnaire du Secrétariat national du travail.

Lés Chambres syndicales auront à y répondre.

Question Tulève.

La commission exécutive ayant entendu le citoyen Tulève, le secrétaire adjoint est nommé rapporteur de cet incident pour la réunion du Comité général du 24 juillet 1894.

Le citoyen Paon rend compte de son mandat, ayant été délégué par la Commission exécutive pour assister à une réunion des granitiers, pour leur leur expliquer qu'ils avaient tort de fermer la porte de la grande salle pendant leur séance, et dit qu'à l'avenir ils la laisseront ouverte.

Chevé demande à ce que l'on s'occupe sérieusement du Comité de vigilance.

Il est décidé de le convoquer pour mardi 17 juillet, et le Comité général pour mardi 24 juillet 1894.

La séance est levée à 11 h. 1/2.

Le secrétaire-adjoint, BLANCHARD,
des ajusteurs.

Omission au procès-verbal de la réunion du Comité Général du 24 mai

Le camarade Vallée, des sculpteurs, nous prie d'insérer les paroles prononcées par lui dans cette séance au sujet du Congrès :

Citoyens, permettez-moi de trouver étrange la marche la marche suivie par la Commission du Congrès.

Les citoyens Colombe et Lepalmec avaient reçu de Marseille le mandat ferme d'organiser le Congrès de la Fédération nationale, et, si je ne m'abuse, le citoyen Colombe était monté à la tribune remercier le Congrès de l'honneur fait à Nantes et assurant à la Fédération le dévouement des Syndicats nantais. Et, aujourd'hui, que ce soit le citoyen Colombe ou la Commission qui soit responsable, il n'en est pas moins vrai que les statuts de la Fédération ont été violés et que vous avez outrepassé vos droits en organisant le référendum. J'approuve donc énergiquement, au nom de mon Syndicat, la conduite du Conseil national.

COMMISSION DU CONGRÈS

Séance du jeudi 15 juin

Président: Le Biboul.

Colombe informe que la réunion a pour objet d'étudier les questions à soumettre au délégué du Congrès de Lyon.

Lecture de lettres de Bourses du Travail de la région, Saumur, Angers, Rennes, donnant mandat à Colombe de les représenter au Congrès de Lyon.

Lettre de Rieul-Cordier, secrétaire de la Fédération des Bourses, à Paris, félicitant Colombe d'avoir été désigné par Nantes et montrant l'utilité qu'il y a pour les Bourses de se faire représenter.

Une discussion sur ce sujet a lieu entre plusieurs membres de la Commission.

Colombe donne quelques détails sur le parcours et les haltes qu'il compte faire près des Bourses voisines avant de se rendre à Paris.

Tulève ne désapprouve pas le voyage de Colombe, mais il craint qu'il ne soit pas utile.

Chevé croit que ce sera pour Colombe une série de fatigues.

Colombe croit à son utilité: il faut une entente préalable.

Codet voit dans cette démarche de Colombe près des Bourses voisines un devoir à remplir et de bon augure pour plus tard.

La Commission s'associe à cette manière de voir.

La question pécuniaire sera agitée lors de son passage par le délégué près des Bourses elles-mêmes.

Cette question, mise aux voix, rallie la majorité.

Le départ du citoyen Colombe est fixé au lundi 19.

Chevé demande que l'on fixe la somme à allouer au délégué, afin de la soumettre au Comité général, qui la sanctionnera sans aucun doute, ayant lui-même désigné le camarade Colombe.

Le président demande si l'on est d'avis de donner au délégué un chiffre de 10 fr. par jour.

Avant le vote, Paon observe que le Comité général pourrait trouver quelques objections au sujet du déplacement.

Plusieurs citoyens font des remarques pour et contre.

Le chiffre de 10 fr., mis aux voix, est adopté par la Commission d'organisation.

L'ordre du jour qui sera soumis au Congrès de Lyon est donné à la Commission, qui prend connaissance des articles et charge le délégué de s'inspirer des vues qu'elle étudie avec lui.

Après quelques observations échangées de part et d'autre, la séance est levée à 11 heures.

Séance du 17 juin.

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de Mme Crosnier.

Présents: Boishardy, Bras, Brasseur, Chevé, Codes, Colombe, Le Biboul, Mme Crosnier, Paon, Ribrac, Richard, Riou, Tulève.

Excusés: Ledunois, Moreau, Rambaud, Templé, Blanchard.

Absent: Cadieu.

Il est donné lecture de la correspondance.

Lettre du citoyen Nauquette, qui déclare n'avoir pas reçu le questionnaire et ne sait comment il se fait qu'il ait été détourné de sa destination.

La Commission trouve cela bien étrange. Colombe répondra au citoyen Nauquette.

Colombe fait connaître à la Commission que pendant son absence il faut que quelqu'un le remplace. Le secrétaire adjoint et le trésorier sont désignés à cet effet. De plus, le secrétaire adjoint est chargé par la Commission de porter à la connaissance du Comité général les ordres donnés au délégué concernant l'ordre du jour du Congrès de Lyon, ainsi que le chiffre de l'allocation.

Le Biboul parle au sujet de l'envoi de délégués ouvriers à l'Exposition de Lyon, par le gouvernement.

Il serait très heureux, dit-il que cet envoi coïncidât avec notre Congrès des Bourses du Travail. Il est d'avis que la Bourse ou les syndicats individuellement désignent au plus vite leurs candidats.

Cette question qui soulève une certaine discussion est réservée au Comité général et Le Biboul est chargé de rapporter à ce sujet.

La séance est levée à 10 heures.

Séance du 7 juillet

La séance est ouverte à 9 heures 1/4, sous la présidence du citoyen Blanchard.

Le secrétaire-adjoint donne lecture d'une lettre qu'il a écrite à Dijon, au nom de la Bourse du Travail.

Tulève, qui n'assistait pas à la dernière séance du Comité général, dit que la Bourse n'avait pas à envoyer de délégué à Dijon, attendu que le Congrès est politique.

Le Biboul dit que si l'on va à Dijon, c'est pour notre intérêt et c'est par tactique que nous adhérons.

Tulève reconnaît que les Congrès ont leur utilité.

Codet. — En y adhérant, nous faisons acte de sagesse. Au point de vue de notre Congrès, nous aurions fait acte de mauvaise politique en n'y adhérant pas.

La commission s'associe à cette manière de voir.

Codet donne connaissance à la commission de sa démission qu'il a adressée à sa Chambre syndicale comme représentant de son Syndicat à la Bourse du Travail. — Ne devant plus siéger au Comité général, doit-il continuer à siéger à la commission d'organisation du Congrès, ou obéir à la décision prise par son Syndicat qui a décidé son remplacement à la Bourse du Travail? Une lettre a été envoyée par sa Chambre syndicale, on pourra en prendre connaissance.

Une discussion s'engage, dans laquelle plusieurs citoyens prennent successivement la parole.

De cette discussion, il résulte que les Syndicats ont donné mandat au Comité général de nommer les délégués; que, de son côté, la Commission a pris l'engagement formel de siéger jusqu'à la veille du Congrès.

La Commission décide que Codet siégera, en son nom personnel, comme membre de la Commission d'organisation du Congrès, décision déjà approuvée par le Comité général.

Il est donné lecture de la lettre de la Chambre syndicale des Ajusteurs, Tourneurs et Raboteurs, faisant part de la démission de Codet et maintenant son remplacement.

La Commission charge le secrétaire adjoint de répondre au Syndicat en lui envoyant le procès-verbal de la séance.

La séance est levée à 9 h. 1/2.

Séance du 16 juillet

La séance est ouverte à 8 h. 3/4, sous la présidence du citoyen Boishardy.

Présents: Boishardy, Brasseur, Colombe, Rambaud, Le Biboul, Ledunois, Ribrac.

Richard, Riou, Tulève, Blanchard, M^{me} Crosnier.

Excusés : Chevê, Moreau, Paon.

Absents : Bras, Cadieu, TEMPLÉ.

Le secrétaire général s'excuse de n'avoir pu assister à la dernière séance.

Colombe, en quelques mots, donne connaissance à la commission de son voyage à Paris et à Lyon et des arrêts qu'il a été obligé de faire. Il n'a que des éloges à donner de la part des camarades et se félicite de la façon dont il a été reçu partout où il a passé.

A propos du Congrès de Dijon, Colombe dit que s'il a parlé du Congrès, c'est pour que nous y adhérons par tactique, car il est certain que là-bas les camarades sont avec nous.

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance du 22 juin de la Fédération des Bourses à laquelle Colombe a assisté. C'est un compte rendu très détaillé de la séance, et la commission de Nantes s'associe et approuve les efforts de tous les camarades qui ont su aplanir tant de difficultés et vaincre les résistances.

Colombe donne un aperçu du compte rendu des travaux du Congrès de Lyon, lequel sera donné *in-extenso* au Comité général.

Il donne à la Commission le résultat de l'entrevue qu'il a eue avec les députés socialistes à Paris, lesquels ont promis leur appui au Congrès de Nantes.

Colombe parle ensuite de son arrivée à Lyon et des préliminaires qui ont précédé le Congrès, notamment son entrevue amicale avec le citoyen Montagaret.

Au Congrès de Lyon, où Colombe a rencontré Chape (Marseille) et dont l'accueil fut bienveillant de part et d'autre, ce dernier lui a dit que s'il vainquait, il ne serait pas seul. Colombe reconnaît que la lutte a été très chaude.

Il donne connaissance de l'ordre du jour Farjat, voté à l'unanimité par le Congrès.

A propos de l'ordre du jour, Le Biboul approuve les efforts tentés.

Tulève craint que Marseille ne souscrive pas à titre officieux au Congrès de Nantes.

Colombe rend compte de la besogne faite et donne lecture d'un projet d'ordre du jour supplémentaire qui sera soumis au Congrès de Nantes.

Tulève demande que l'on en fasse remettre un exemplaire à chacun, pour l'étudier à domicile.

Colombe regrette de n'en avoir qu'un et prie ceux qui voudront en prendre connaissance de venir l'étudier.

Colombe lit ensuite la circulaire de Rieul-Cordier annonçant la résolution prise au Congrès de Lyon.

En attendant que Marseille nous tende la main, la Commission est d'avis de lancer une circulaire préparatoire du Congrès, mais ne la lancer qu'un mois avant l'ouverture du Congrès. Seulement on pourrait, dès maintenant, en arrêter la date.

La commission chargée de préparer cette circulaire se réunira jeudi soir. Elle se compose des camarades Le Biboul, Blanchard et Tulève, qui sont désignés par la commission.

Colombe entretient ensuite la commission sur les ouvriers du port de Marseille

qui désireraient être représentés au Congrès. Il donne le nom d'un camarade qui est lui-même ouvrier du port à Nantes et délégué à la Bourse du Travail.

La commission approuve.

La séance est levée à 10 h. 1/4.

Le secrétaire-adjoint, BRASSEUR.

PARIS

En raison du départ du citoyen Colombe, délégué de la Bourse du Travail de Nantes au Congrès des Bourses du Travail qui s'est tenu à Lyon du 25 au 30 juin dernier, la Fédération des Bourses du Travail avait demandé que le secrétaire de la Commission d'organisation du Congrès de Nantes s'arrêtât à Paris afin de fournir des explications au sujet de certaines lacunes qui existaient à ce moment à l'état aigu.

Nous avons sous les yeux le procès-verbal de cette magnifique réunion, où plus de 150 délégués étaient présents, et que le manque d'espace nous empêche de reproduire.

La séance était présidée par le citoyen Pelloutier, délégué de la Bourse du Travail de Saint-Nazaire. Toutes les Bourses du Travail de France étaient représentées, sauf Angoulême et Toulouse qui étaient excusées.

Étaient également présents :

Les délégués du Secrétariat national du Travail ;

La Fédération des Bourses du Travail, par la citoyenne Bonneval et le citoyen Léon Martin ;

La Fédération nationale de la Métallurgie et du Bâtiment ;

Les organisations centrales parisiennes ;

Les Fédérations de métiers ; les chemins de fer, la Lithographie, le Bâtiment, le Livre, la Métallurgie ;

La Grève générale et de nombreuses chambres syndicales, entre autres les Mouleurs par le citoyen Brazeau et la Sellerie par le citoyen Rambaud, tous les deux Nantais et bien connus par tous les syndiqués de notre ville.

Le secrétaire de séance était le citoyen Berset, délégué de la Bourse du Travail de Montpellier qui a rempli ce poste avec un réel talent.

Après le compte-rendu fait par le citoyen Colombe des travaux accomplis par la Commission nantaise d'organisation du Congrès, et les réponses faites à tous les délégués qui le questionnèrent, l'ordre du jour suivant fut présenté par le citoyen Gelez, typographe, au nom de la Bourse du Travail d'Alger :

« Considérant que la Commission de la » Bourse du Travail, organisatrice du Congrès de Nantes, n'a fait que remplir le » double mandat qui lui a été confié par » le Congrès de Marseille 1892 et le Congrès de Paris 1893 ;

» Considérant que ce double mandat a, » de plus, été confirmé par les réponses » presque unanimes de toutes les Fédérations, Chambres syndicales et Groupes » corporatifs ouvriers ;

» Les délégués des Syndicats ouvriers » adhérents à la Bourse du Travail de » Paris, les délégués des Bourses du Travail de France, et ceux des Fédérations » de métiers réunis ce 22 juin 1894, après

» avoir entendu la lecture du rapport de la » Commission d'organisation du Congrès » de Nantes, déclarent approuver l'esprit » qui n'a cessé d'animer la Commission » d'organisation dans tous ses actes ; par » tagent de tout cœur le sentiment d'union » de toutes les forces ouvrières dont elle » s'est inspirée.

» Enfin, la félicité du dévouement sans » bornes avec lequel elle a rempli sa mission, de laquelle sortira, nous en » sommes convaincus, cette union définitive de toutes les forces ouvrières. »

Cet ordre du jour fut voté à l'unanimité.

Le citoyen Riom, délégué de la Fédération du Bâtiment, se fit l'interprète de toutes les organisations parisiennes en faisant des vœux pour la réussite du Congrès de Nantes.

Après une réplique du citoyen Colombe, qui adressa ses remerciements aux délégués parisiens pour la façon toute cordiale et pleine de sympathie dont il était reçu à Paris, la séance fut levée à minuit, au cri de : « Vive le Congrès de Nantes ! Vive l'Union des Travailleurs ! »

Les camarades de Paris ont pu voir que le Congrès de Lyon a ratifié le but que la Commission de Nantes poursuivait, puisqu'il a déclaré qu'il ne pouvait *et qu'il ne devait* y avoir qu'un seul Congrès, et qu'il serait à Nantes.

Travailleurs syndiqués, préparez-vous, et tous, au Congrès de Nantes, au mois de septembre prochain.

RAPPORTS

1^o DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Citoyens,

Le Conseil d'Administration, réuni le 25 juin 1894, ému des questions qui se soulèvent à chaque séance du Comité général au sujet de la constitution des différentes Commissions de la Bourse du Travail, c'est-à-dire de la durée de chaque mandat, émet le vœu que ceux-ci, à l'avenir, se pénètrent bien de leurs fonctions et envisagent surtout les articles de notre règlement au sujet du renouvellement de leur mandat, en sorte d'éviter toute critique qui porte préjudice à notre bon fonctionnement.

Il s'est ému également de l'encombrement journalier au Bureau d'embauchage, encombrement qui est loin de faciliter notre bonne administration ; car à certains moments, principalement les jours de réunions, ce bureau devient un vrai champ de foire où il est complètement impossible de s'entendre et de donner des renseignements aux personnes qui en ont besoin.

Déjà le Conseil d'Administration avait porté ce fait à votre connaissance, et par votre ordre une inscription avait été faite dans ce bureau. Cette inscription porte ces mots :

« On est prié de ne pas stationner ici sans motif. »

C'est avec un véritable déplaisir que le Conseil d'Administration voit cet ordre non exécuté par des délégués qui eux-mêmes l'ont voté.

C'est pour ces motifs que le secrétariat général a été changé, croyant par cela que l'encombrement disparaîtrait.

Dans ces conditions, l'Administration a cru devoir vous soumettre encore une autre modification.

Elle vous propose d'établir dans ce bureau un grillage muni d'un guichet de renseignements et un autre d'embauchage ; de cette façon, elle pense que l'encombrement n'existerait plus. « Seuls, le Conseil » d'Administration et les membres du » bureau auront accès à l'intérieur du » grillage. »

Il est bien entendu que les Commissions devront se réunir à la salle qui leur est affectée et pourront exiger, qu'un quart d'heure avant leur réunion, le dossier qui leur est nécessaire soit mis à leur disposition.

Le Conseil d'Administration vous soumet encore une autre question :

Un avis du maire de Nantes nous invite à pavoiser au sujet de l'assassinat du président de la République.

Tous les bâtiments communaux devront être pavoisés en signe de deuil.

Or, le Conseil d'Administration croit que la Bourse du Travail, étant un bâtiment communal, ne peut s'en dispenser.

Nantes, le 26 juin 1894.

Pour le Conseil d'Administration :

Le rapporteur, RICHARD.

2° DE LA COMMISSION DE CONTROLE

Le 18 juin, la Commission de contrôle s'est réunie pour la vérification des comptes du trimestre, comprenant les mois de mars, avril et mai.

Etaient présents :

Riot, Boishardy, Guinet et Ledunois.

Après une vérification scrupuleuse, les comptes du semestre ont été reconnus exacts.

Beaucoup de syndicats représentés à la Bourse ne sont pas au pair de leurs cotisations ; nous le déplorons, car, après vérification du livre de cotisations, il y a une somme énorme due par les syndicats.

Il est certain qu'il a été emprunté par le trésorier, après en avoir reçu l'ordre, des sommes dans d'autres caisses ; mais ces emprunts n'auraient pas été faits, si ces cotisations étaient rentrées.

Il est bon de vous dire que ces emprunts vont être immédiatement remboursés, car la subvention du premier semestre 1894 vient d'être touchée.

La Commission de contrôle émet le vœu qu'à l'avenir chaque syndicat remplisse exactement ses obligations vis-à-vis de la Bourse.

D'autre part, beaucoup de syndicats n'ont pas encore réglé le montant de leurs boîtes aux lettres ; nous les prions instamment de le faire le plus tôt possible.

Voici le montant des recettes et dépenses de ce trimestre :

Mars.	Les recettes étant de.....	327 95
	Les dépenses de.....	326 35
	Restait en caisse au 31 mars.	1 60
Avril.	Les recettes étant de.....	313 20
	Les dépenses de.....	322 »
	D'où il résulte un déficit de.	8 80
Mai...	Les recettes étant de.....	314 05
	Les dépenses de.....	306 95
	Reste en caisse au 31 mai...	7 10

Le rapporteur, LEDUNOIS.

PARTIE NON OFFICIELLE

Voici les numéros gagnants de la loterie organisée par l'Union des Chambres syndicales ouvrières d'Aix au profit du « Sou des Vieillards » :

577	9.803	1.811	3.352	7.165	498
4 303	6 592	9 347	571	4 507	1 745
5 165	16	4 594	5 852	8 332	7 614
8 386	1 731	3 899	1 510	5 117	8 268
5 492	1 769	7 989	1 396	9 031	1 478
730	3 893	71	662	6 207	4 495
9 691	2 369	368	1 623	4 591	9 997
6 290	2 589	9 147	6 596	1 185	379
6 517	1 011	1 732	3 777	1 292	2 203
6 994	6 056	5 484	7 802	369	4 347
4 524	4 559	567	8 246	1 410	3 010
1 545	8 034	5 869	9 015	1 339	5 374
3 457	3 874	6 774	3 096	6 434	1 502
3 637	2 999	289	1 882	4 890	1 505
6 175	3 342	2 854	6 234	2 404	7 043
6 967	3 608	595.			

Le Conseil local de la Fédération du bâtiment nous adresse communication de la lettre suivante que nous nous faisons un devoir d'insérer :

Nantes, le 11 juillet 1894.

Monsieur le Juge d'instruction,

Les travailleurs du bâtiment réunis en assemblée générale, le mercredi 11 juillet, au nombre de sept cents, tiennent à déclarer qu'ils considèrent l'arrestation du citoyen Cléro, contre-maître charpentier à l'usine de MM. Garnier frères, à la Montagne, comme une erreur probablement involontaire, car ils déclarent que jamais il n'a préconisé des théories anarchistes, et qu'ayant toujours été bon père de famille, il ne peuvent que le considérer dans le nombre des honnêtes gens.

Pour ces motifs, ils expriment le vœu que son élargissement d'une maison, où il ne peut être confondu avec ses habitants habituels, soit bientôt un fait accompli, et lui envoie ses fraternelles salutations.

Pour la Fédération et par ordre :

Le Secrétaire.

Tous ceux qui connaissent Cléro ne peuvent que s'associer à la lettre ci-dessus, qui dépeint l'amitié que lui porte tous ceux qui l'ont approché.

OUVRIERS, SYNDIQUEZ-VOUS!

On lit dans le *Réveil des Travailleurs de la Voie ferrée* :

AFFAIRE COULARD CONTRE LA COMPAGNIE D'ORLÉANS. — Le 12 juillet 1893, notre camarade Coulard, garde-frein à la Compagnie d'Orléans, était trouvé mort dans sa vigie, à l'arrivée du train n° 1275 engare de Tours.

Etant debout à son frein, Coulard avait dû être frappé à la tête par la voûte d'un pont, car il avait une profonde blessure à la nuque.

La Compagnie a été condamnée à payer une rente annuelle de 400 fr. à Mme veuve Coulard, plus un capital de 5,000 fr. pour son enfant.

Et ce que jamais la veuve de cet employé aurait obtenu le jugement qui condamne la Compagnie à lui faire une rente de 400 francs si la Chambre syndicale n'avait pris en main ses intérêts? Assurément non. Les actionnaires lui auraient jeté un morceau de pain en ayant l'air de lui faire une gracieuseté.

Cela doit vous engager, travailleurs conscients, à vous syndiquer.

SAINT-ÉTIENNE

La Fédération nationale des ouvriers métallurgistes de France, dont le secrétaire général est le citoyen Poulain, ouvrier ajusteur bien connu des Nantais pour la part active qu'il a prise dans la grève de Trignac, vient de tenir son troisième Congrès national annuel à Saint-Etienne.

Les questions étaient d'une grande importance, ainsi que l'on peut juger par l'ordre du jour que nous publions ci-dessous :

Ordre du jour :

1° Organisation et réglementation fédérale : moyens et tactique de propagande ;
2° Etude sur les moyens pratiques pour faire aboutir les grèves de la métallurgie ;
3° Journée de huit heures ;
4° Etude comparative sur la pratique suivie par les Syndicats, Mutualité, Caisse de chômage, Coopérative, etc. ;

5° Situation des ouvriers dans les ateliers, chantiers, arsenaux et manufactures de l'Etat ;

6° Caisses de retraites ;

7° Minimum de salaire à établir par région. — Réglementation des heures supplémentaires ;

8° A. — Prochain Congrès de la Métallurgie ; B. — Congrès international de Zurich, ses décisions ; C. — Vœux et rapports à adresser au Congrès de Nantes ;

9° Modification, s'il y a lieu, aux Statuts de la Fédération.

Nous regrettons que le Conseil local de Nantes, qui d'abord avait pris la détermination au mois de mars dernier de s'y faire représenter, ait passé son temps dans des discussions oiseuses et qu'au dernier moment il n'ait même pas envoyé son adhésion. Cette conduite sera sévèrement appréciée par tous les métallurgistes de France.

Dans un prochain numéro, nous rendrons compte des résolutions prises à ces assises prolétariennes.

D. COLOMBE.

CONGRÈS DE DIJON

A l'heure où paraîtront ces lignes, un important Congrès tiendra ses assises à Dijon.

Quoique ce Congrès ait plutôt un caractère politique qu'économique, les syndicats nantais ont cru qu'il était utile d'y adhérer moralement ; mais ne pouvant y envoyer un délégué, ils s'y sont fait représenter par le citoyen Raymond, le dévoué secrétaire de la Bourse du Travail de Dijon, qui bien des fois a donné des preuves de sa compétence dans l'étude des questions intéressant le prolétariat.

Le Gérant : D. COLOMBE

PHARMACIE B. BUREAU

Ex-Interne des Hôpitaux

1^{er} prix de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie

8, Rue d'Orléans, 8

Défiant toute concurrence tant par la modicité de ses prix que par la pureté absolue de ses produits.

Tous nos Médicaments sont garantis exempts de falsifications.